

REFERENTIEL DE COMPETENCES ET DE CERTIFICATIONS METIER

Candidat en situation de handicap (moteur et sensoriel) : Tout candidat peut saisir un des deux référents handicap d'INECAT pour aménager les modalités d'évaluation et obtenir une assistance lors de l'évaluation. Les supports et le matériel nécessaires à la réalisation des évaluations pourront être adaptés. Sur le conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel, le format de la modalité pourra être adapté.

L'accès à la préparation à la certification " Art-Thérapeute " sous réserve d'avoir :

- un niveau Bac + 3 / 4 ou équivalent,
- Une solide expérience artistique et de vie,

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES METIER	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	Art-thérapeute – Niveau 6		
<p>A1. Conception et contractualisation d'un atelier en Art-thérapie</p> <p>A1.1. Analyse de la demande</p>	<p>A1.1.C1. Accueillir et analyser la demande formulée par un client, usager ou bénéficiaire (individu, institutionnel ou prescripteur), en s'appuyant sur un questionnaire précis mais agile, en prenant en compte la demande formulée, le profil du ou des futur(s) accompagné(s) dans leur contexte et situation spécifiques, en prenant en compte les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap moteur et sensoriel, afin de valider ou non la pertinence d'un projet en Art-thérapie.</p> <p>A1.1.C2. Analyser les demandes exprimées ou non par l'individu, le client ou le prescripteur, en les reliant avec celles exprimées par la ou les personnes qui seront accompagnée(s), afin de définir les objectifs à poursuivre et préparer l'élaboration d'une proposition détaillée d'atelier.</p>	<p>E1. Type d'évaluation : Etude de cas en situation réelle Sujet : Conception et contractualisation d'un atelier en Art-thérapie. Passation orale devant jury mixte.</p> <p>Réalisations demandées au candidat : Le candidat identifie et choisit une structure d'accueil pertinente pour son stage d'observation d'art-thérapie. Il s'y informe des besoins de la structure et de ses usagers en termes d'art-thérapie, des possibles et contraintes. A partir des informations collectées et de son analyse il élabore</p>	<p>A1Cr1. Le questionnaire adopté par le candidat est à la fois cadré afin d'assurer un recueil d'informations suffisamment précis et détaillé mais aussi agile pour permettre de s'adapter au bénéficiaire dans ses spécificités propres et apporter de la singularité à la proposition d'atelier (quel art, quel dispositif, quelles consignes). Le questionnaire permet d'apprécier auprès de la personne ou du groupe, les capacités d'expression, les capacités de verbalisation ainsi que leurs rapports avec leurs difficultés.</p> <p>Le candidat tient compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.</p>

<p>A1.2. Elaboration du cahier des charges</p>	<p>A1.2.C3. Elaborer le cahier des charges de l'atelier d'art-thérapie en y renseignant l'ensemble des informations nécessaires à son cadrage (attentes, besoins, espoirs, problématiques, objectifs, contraintes, ressources...) et en le construisant en fonction des objectifs fixés, afin d'identifier plus précisément les informations utiles à la conception de l'atelier en Art-thérapie.</p>	<p>le cahier des charges de l'atelier d'art-thérapie. Il conçoit ensuite une proposition possible d'un dispositif art-thérapeutique adapté à la situation Le candidat réalise son sujet à partir d'un cas vécu lors d'un stage d'application.</p>	<p>A1Cr2. Les demandes exprimées sont analysées en les reliant avec les demandes non exprimées mais révélées par les signes et informations provenant des différentes parties prenantes. Le candidat réunit l'ensemble des informations pour identifier les besoins qui seront principalement ceux à prendre en compte dans la conception de l'atelier.</p>
<p>A1.3. Conception de l'atelier en Art-thérapie</p>	<p>A1.3.C4. Concevoir l'atelier en Art-thérapie, à partir des objectifs fixés, des informations recueillies et d'une méthodologie basée sur un fil conducteur, des séquences clés (dispositifs choisis reposant sur ses aptitudes artistiques, temps d'échanges, évaluations) en vue de préserver une progression des productions et répercussions dans la (ou les) personne(s) adaptée aux objectifs fixés mais susceptible d'être réadaptée en fonction des effets et de tout ce qui est imprévisible.</p>	<p>Conditions de réalisation :</p> <p>La situation sur laquelle le candidat appuiera son rapport sera réalisée lors d'un stage. Le candidat restitue un rapport comprenant les trois étapes:-</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la demande - Conception de l'atelier - Formalisation de la proposition avec prise en compte possible de personne en situation de handicap. 	<p>A1Cr3. Le candidat identifie des objectifs clairs, mesurables, réalistes et réalisables sur lesquels il construira sa proposition d'atelier. Les objectifs visés sont acceptables pour la personne ou le groupe car ils permettent de dépasser les zones de confort sans pour autant retomber dans une zone d'inconfort telle qu'elle ne devient plus productive.</p>
<p>A1.4. Elaboration de la proposition d'atelier en Art-thérapie</p>	<p>A1.4.C5. Elaborer la proposition d'intervention en Art-Thérapie, en fonction des objectifs, du modèle conceptuel, en prenant en compte les possibilités et contraintes (temporelles, budgétaires, géographiques...), les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, et les ressources à mobiliser (humaines, matérielles, logistiques...) afin de permettre une contractualisation assurée des</p>	<p>L'ensemble de ces éléments formalisés dans le rapport de stage analysé</p>	<p>A1Cr4. Le recueil d'informations constituant le cahier des charges est suffisant en termes de qualité et quantité d'informations pour l'élaboration d'une proposition adaptée à la situation spécifique du client. Le candidat a recueilli les informations telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le contexte - La ou les problématique(s), les besoins - Les enjeux - Le périmètre de confidentialité - Les personnes concernées - L'environnement dans lequel s'inscrit la personne - Les ressources, les opportunités

	engagements réciproques.		<ul style="list-style-type: none">- Les limites ou difficultés- La situation et disponibilités de la (ou des) personne (s) qui sera (seront) accompagnée(s)- Les objectifs <p>Le candidat a pour autant évité de trop en savoir pour permettre de découvrir tout au long de la démarche d'Art-Thérapie la singularité de la personnalité des accompagnés et ainsi permettre davantage de co-construction, sans format préalablement établi.</p> <p>A1Cr5 La proposition élaborée par le candidat comporte les éléments utiles à sa complétude :</p> <ul style="list-style-type: none">• Le type d'intervention, le choix de l'art• Le périmètre de confidentialité• Le nombre de participants (collectif/individuel)• La constitution du groupe (groupe ouvert ou fermé)• Le lieu, les horaires, la périodicité,• Le rythme, la durée des séances,• Les moyens matériels• Le coût éventuel de la prise en charge• La prise en compte des personnes en situation de handicap. <p>A1Cr6. La proposition intègre, le cas échéant, la nature et le mode de relation (fréquence-modalités – restitution) avec d'autres professionnels (prescription) ou d'autres non-professionnels (associations, bénévoles, ...)</p>
--	--------------------------	--	---

<p>A2. Animation d'un atelier en Art-Thérapie</p> <p>A2.1. Organisation de l'espace dédié à l'atelier en art-thérapie</p> <p>A2.2. Consignes et règles du jeu de l'atelier en Art-thérapie</p> <p>A2.3. Animation de l'atelier en Art-thérapie</p>	<p>A2.1C1. Organiser et mettre en place l'aménagement de l'espace dédié à l'atelier en Art-thérapie, en prenant en compte le matériel à disposition, le nombre de participants, la durée programmée, les conditions souhaitées en cohérence avec le projet et les aménagements spécifiques destinés aux personnes en situation de handicap, afin de permettre une animation dans des conditions optimales.</p> <p>A2.2C2. Etablir et transmettre les règles et consignes, lors du démarrage de l'atelier en Art-thérapie, en prenant soin de communiquer à la personne ou au groupe accompagné les engagements en termes d'implication afin d'amorcer celui-ci dans des conditions favorables à la progression des réalisations.</p> <p>A2.3C3. Conduire l'atelier d'art-thérapie en veillant à observer la qualité et l'originalité des productions réalisées, en gérant l'émergence possible d'éléments saillants (chaos, forme/non forme) afin d'obtenir des productions contributives à la progression de chacun.</p> <p>A2.3C4. Accompagner la ou les personne(s) lors de l'animation de l'atelier en Art-thérapie, en favorisant la co-construction permettant à chacun d'être acteur de sa propre transformation, en l'engageant dans un juste équilibre confort/inconfort, afin de lui (leur) permettre de progresser à petit pas et se remettre en mouvement alors qu'elle s'était figée sur ses difficultés, ses failles, ses échecs, ses violences et ses empêchements.</p>	<p>E2. Type d'évaluation : Etude de cas en situation réelle Sujet : Animation d'un atelier en Art Thérapie Passation orale devant jury mixte</p> <p>Réalisations demandées au candidat : Le candidat rend compte de son sujet à partir d'un cas vécu lors d'un stage d'application. Le candidat réalise un rapport sur l'animation qu'il aura mise en place.</p> <p>Il est attendu du candidat qu'il intègre notamment dans son rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le sujet traité, l'art choisi - Les objectifs poursuivis - La composition du groupe - Les modalités de fonctionnement du groupe - Les conditions organisationnelles, matérielles et logistiques mises en place - Les conditions de démarrage de l'atelier (règles du jeu, consignes, périmètres de confidentialité) - Les différentes étapes d'animation - Les différentes actions et attitudes utilisées qui ont résulté de ses observations 	<p>A2Cr1. Le candidat a mis en place les conditions de travail optimales en prenant soin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - aménager l'espace de l'atelier - prévoir la temporalité adéquate - poser les règles du jeu - proposer les matériaux adaptés - aménager l'espace pour les personnes en situation de handicap <p>A2Cr2. Le candidat assure un démarrage garantissant un respect du mode de fonctionnement mis en place.</p> <ul style="list-style-type: none"> - énoncer les règles (principes et interdits) (ponctualité, respect de l'espace, du temps, de la posture ...) règles et limites de confidentialité. - établir éventuellement un rituel d'ouverture et un rituel de fermeture (si en groupe). - poser des consignes de travail afin de favoriser une évolution de la production dans le sens de l'approfondissement. <p>A2Cr3. Le candidat anime l'atelier en faisant preuve d'observation. Il a démontré lors de sa restitution à l'oral une analyse pertinente de la personne accompagnée à travers ses commentaires sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son évolution dans son rapport à l'imaginaire et au symbolique - ses modalités de présence en relation avec sa production artistique : - son implication/distance - son investissement
--	--	---	---

	<p>A2.3C5. Transformer les difficultés ressenties par la ou les personne(s) accompagnée (s) (peurs, freins, blocages), y compris les situations de handicap, en leviers d'améliorations, en s'appuyant sur le potentiel créateur de la personne afin de transcender ses difficultés de telle sorte que l'itinéraire de production en production fasse transformation de leur auteur.</p> <p>A2.3C6. Observer et s'adapter aux besoins individuels, en observant la singularité de chaque personne, en repérant son évolution dans son rapport à l'imaginaire et au symbolique, sa relation avec ses productions et son interaction avec l'art-thérapeute par rapport au groupe, le cas échéant ou par rapport à son rôle d'accompagnant afin de l'engager plus efficacement vers sa progression.</p> <p>A2.3C7. Observer et prendre en compte le mode de fonctionnement du groupe, ses interactions ainsi que son impacts et son influence sur les productions individuelles afin d'en apprécier sa dynamique.</p> <p>A2.3C8. Développer ses aptitudes expressives en s'ouvrant à une créativité plus large par des compétences, techniques, outils complémentaires afin d'enrichir sa panoplie de propositions, ce qui rappelle le travail des artistes qui transmutent leurs souffrances dans un œuvre qui en émane.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les productions réalisées - Le jeu des interactions dans le groupe éventuel - La prise en compte des personnes en situation de handicap. <p>Puis le candidat est apprécié sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sa compréhension des difficultés ressenties par les personnes ou le groupe - Son analyse de la situation et de ses observations - Ses choix dans la manière dont il a animé l'atelier, ou adapté. - Sa relation avec les personnes ou le groupe (sa propre interaction) - Les attitudes ou réactions des personnes ou du groupe accompagné. - Les résultats ressentis par les personnes ou le groupe au niveau de leur dynamique <p>Conditions de réalisation : La situation sur laquelle le candidat appuiera son rapport sera réalisée lors d'un stage.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - sa compréhension et réceptivité de la proposition de travail - ses facilités habituelles - ses difficultés et ses empêchements - ses capacités à dépasser ses facilités ordinaires et de ses empêchements <p>A2Cr4. Le candidat a apporté une analyse pertinente et suffisamment argumentée sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa relation en tant qu'art-thérapeute avec la personne accompagnée <p>Mais aussi sur l'attitude la personne accompagnée par rapport à elle-même.</p> <ul style="list-style-type: none"> - son acceptation / non-acceptation - son opposition/refus <p>A2Cr5. Le candidat a démontré la qualité de son observation dans le cadre individuel ou groupal (petits groupes) en apportant des justifications en matière de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rapport à l'espace et au temps - dynamique du groupe - modalités de fonctionnement du groupe - incidence du groupe sur les productions individuelles - influence du groupe et son retour sur les personnes <p>A2Cr6. Le candidat a su repérer les interactions et les enjeux dans le groupe éventuel</p>
--	--	---	---

			<p>A2Cr7. Le candidat a su justifier sa propre interaction avec le groupe au niveau de son rôle dans son animation.</p> <p>A2Cr8. Le candidat tient compte des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, qu'il soit moteur ou sensoriel.</p>
<p>A3. Evaluation et restitution de l'activité en Art-Thérapie</p> <p>A3.1. Suivi des résultats obtenus lors d'ateliers d'Art-thérapie.</p> <p>A3.2. Elaboration des documents d'évaluation et de synthèses</p>	<p>A3.1C1. Suivre et évaluer la qualité de la relation avec la ou les personnes accompagnées, en y intégrant les spécificités propres aux situations de handicap (moteur ou sensoriel) éventuel, ainsi que les interactions en jeu, en s'inscrivant si nécessaire dans un suivi de longue durée, qui permet de mettre dans une forme concrète sur le modèle artistique ce qui posait problème apparemment indépassable.</p> <p>A3.2C2. Etablir un document d'évaluation l'accompagnement par l'Art-Thérapie, en décrivant le déroulement des séances, les productions réalisées, les différentes postures et attitudes adoptées vis-à-vis de l'art créatif, du groupe, en y renseignant les résultats de l'auto-évaluation de la personne accompagnée, pour prévoir les prochains projets qui seront portés par les séances suivantes.</p> <p>A3.2C3. Elaborer tous documents de synthèse au sein ou à destination de toutes les parties prenantes, en fonction de leurs attentes, de leurs rôles et responsabilités par rapport aux personnes concernées par l'action d'accompagnement</p>	<p>E3. Type d'évaluation : Etude de cas Sujet : Suivi et évaluation d'un atelier en Art-thérapie Passation orale devant un jury mixte</p> <p>Réalisations demandées au candidat : Le candidat rend compte de son sujet à partir d'un cas vécu lors d'un stage d'application. Le candidat réalise un rapport sur le suivi et l'évaluation d'un atelier en Art-thérapie qu'il aura animé auprès d'une personne ou d'un groupe.</p> <p>Il est attendu du candidat qu'il intègre notamment dans son rapport :</p> <ul style="list-style-type: none"> -La contextualisation de l'atelier -la prise en compte des personnes en situation de handicap. -La description des séances suivies -La description des productions réalisées - L'analyse des attitudes de la 	<p>A3Cr1. Le candidat a rédigé un document d'évaluation complet et argumenté à un niveau suffisant: Le document rédigé comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> -l'accompagnement de la forme artistique -le périmètre de confidentialité à respecter -la posture constructive -la description de la séance (faits, actes, évènements, déroulement global, annotations de faits marquants...) -la description du groupe -la description des productions (évolution sur les plans sémantiques et formels...) -la description des attitudes et des postures de la personne - vis-à-vis de l'acte créatif - vis-à-vis de l'art-thérapeute - vis-à-vis du groupe - vis-à-vis de sa production -des questions relatives à son accompagnement, dont il pourra retirer une problématique <p>A3Cr2. L'évaluation comprend également l'auto-évaluation de la personne accompagnée (ou du groupe éventuel)</p>

<p>A3.3. Restitution des informations et résultats auprès des parties prenantes</p> <p>A3.4. Supervision de l'Art-thérapeute</p>	<p>afin d'assurer un suivi et le cas échéant, une collaboration optimale dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire.</p> <p>A3.3C4. Restituer les résultats obtenus auprès des professionnels pouvant intervenir en tant que commanditaire (entourage- responsables institutionnels) ou prescripteurs, en respectant les informations tenues au secret professionnel, et en s'appuyant sur des documents de synthèse, afin de transmettre toutes informations nécessaires au suivi de l'action d'accompagnement.</p> <p>A3.4C5. Réaliser de façon régulière des séances de supervision, en exposant sa démarche sur des processus de transformation bloqués et en échangeant également sur ses autres expériences, ses réalisations réussies, sur les points de blocage, afin de reconsidérer, tout en acceptant les remises en question, ses propositions, ses aptitudes et son mode d'intervention.</p>	<p>personne accompagnée ou de la posture du groupe</p> <p>-Les questions qui ont pu émerger, tant du côté de la personne accompagnée que dans son rapport aux réalisations et à la mise en œuvre de celles-ci</p> <p>-Une élaboration à partir d'une problématique qu'il choisit de développer, en y apportant des références théoriques et artistiques</p> <p>-A partir de toute cette réflexion : la proposition d'un dispositif d'atelier. Il est également attendu du candidat qu'il apporte son analyse de l'évaluation des personnes accompagnées ou du groupe et présente pour exemple des documents de synthèses retraçant les résultats et dispositifs mis en place à destination des parties prenantes</p> <p>Puis le candidat est évalué sur son analyse critique de sa démarche d'animation d'atelier, des écarts entre le projet de l'atelier et les résultats obtenus en termes de progrès constatés. Il sera également évalué sur sa capacité d'observation, d'élaboration et de mise en œuvre d'un accompagnement en art-thérapie</p> <p>Enfin, le candidat est interrogé sur les</p>	<p>(état initial, pendant et après)</p> <p>A3Cr3. Le candidat présente des documents de synthèses à destination des parties prenantes correctement formulés autant au niveau des actions et dispositifs mis en place qu'au niveau des résultats obtenus. Les documents sont suffisamment explicites pour permettre de s'y appuyer en tant qu'outils d'aide à des décisions. Les documents présentent des contenus qui respectent le périmètre de confidentialité défini</p> <p>Le candidat développe sa réflexion de manière plus large, en appui sur des références théoriques et artistiques (capacité d'élaboration)</p> <p>A3Cr4. Le candidat tient compte des résultats de l'évaluation et des besoins exprimés pour les projets prévus aux séances suivantes.</p> <p>A3Cr5. Le candidat analyse l'efficacité des dispositifs mis en œuvre et fait preuve d'un esprit critique. Il propose des solutions d'ajustement du dispositif (écriture d'un projet). Il tient compte des personnes en situation de handicap et de leurs besoins spécifiques.</p> <p>A3Cr6. Le candidat décrit correctement les attendus et bénéfiques de la supervision à travers ses différentes étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • formuler la problématique et l'interroger • exposer une prise en charge de manière synthétique
--	--	---	--

		<p>modalités de déroulement d'une supervision et sur ses bénéficiaires en matière d'amélioration continue des pratiques</p> <p>Conditions de réalisation : La situation sur laquelle le candidat s'appuiera aura été réalisée lors d'un stage</p> <p>L'ensemble de ces éléments des trois premiers blocs formalisés dans les documents est présenté devant un jury mixte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • présenter une situation d'accompagnement qui semble bloquée ou pas • Présenter toutes les questions qui ont amené le candidat à dégager une problématique plus générale, liée à l'exercice de l'art-thérapie • émettre une hypothèse sur le blocage du processus de transformation • reconsidérer la demande en art-thérapie • réévaluer ses postures professionnelles pour les adapter si nécessaire • réadapter ses attitudes, son dispositif et ses propositions
<p>A1. Création, gestion, développement et perfectionnement de l'activité d'Art-Thérapeute</p> <p>A4.1 Analyse d'opportunité de l'activité d'Art-thérapeute</p>	<p>A4.1C1. Evaluer l'opportunité de lancer son projet d'Art-thérapie, en analysant l'environnement économique, social et juridique du marché dans le domaine de l'accompagnement, en identifiant les différents acteurs le composant (financeurs, concurrents, prescripteurs, commanditaires, Grand public ...) et en évaluant ses spécificités propres et sa valeur ajoutée au niveau de ses aptitudes artistiques, afin de d'étudier le marché, d'évaluer le potentiel de son activité et de la positionner en fonction des indicateurs clés du secteur.</p> <p>A4.2C2. Mettre en œuvre la démarche de création de l'activité d'Art-thérapeute, en déterminant la structure juridique la plus adaptée, en réalisant les actions adéquates en collaboration avec les experts du sujet (fiscaliste, comptable...), en assurant les obligations de déclarations, afin de s'assurer du statut le plus adéquat à sa situation et à</p>	<p>E4. Type d'évaluation : Projet professionnel concernant la création d'une activité d'art-thérapeute. Rédaction d'un support écrit et soutenance à l'oral devant un jury mixte.</p> <p>Réalisations demandées au candidat : Le candidat élabore un projet professionnel de création d'activité d'art-thérapeute. A partir de l'analyse qu'il aura faite de son marché et de son positionnement. Puis le candidat présente son plan de communication permettant la promotion de son activité, en y</p>	<p>A4Cr1. Le candidat apporte dans son dossier projet une analyse suffisamment argumentée sur son marché. Il y intègre des sources issues d'observatoires, d'enquêtes de besoins, de restitutions de témoignages ... Il intègre également une analyse de son positionnement par rapport à des offres répondant à des besoins pouvant être aussi traités par l'Art-thérapie. Il analyse l'impact de son art par rapport aux préférences artistiques formulées par les enquêtes menées.</p> <p>A4Cr2. Le candidat justifie le choix de son statut juridique en faisant le lien entre ses caractéristiques et sa situation ainsi que ses perspectives de développement. Le choix est cohérent par rapport à la situation décrite.</p>

<p>A4.2. Création de l'activité d'Art-thérapeute</p> <p>A4.3. Gestion de l'activité d'Art-thérapeute</p> <p>A4.4. Communication autour de l'activité d'Art-thérapeute</p> <p>A4.5. Promotion</p>	<p>ses ambitions de développement.</p> <p>A4.3C3. Assurer la gestion de l'activité d'Art-thérapeute, en assurant l'ensemble des tâches comptable et administrative spécifiques aux activités d'animation d'atelier, en gérant les relations avec les différents financeurs, afin de gérer son activité dans les conditions optimales.</p> <p>A4.4C4. Délivrer une communication sur son métier, ses réalisations et les bénéfices obtenus pour les participants y compris les personnes en situation de handicap, dans le cadre de séminaires, tables rondes et conférences afin de transmettre des messages informationnels et pédagogiques sur la démarche d'Art-thérapie et échanger avec d'autres professionnels.</p> <p>A4.4C5. Rédiger des articles, notes destinées à des publications écrites, en s'appuyant sur des axes et des contenus de communication visant à affiner la définition de l'Art-thérapie auprès du Grand public ou à développer la réflexion, et enrichir la recherche auprès des professionnels du domaine.</p> <p>A4.5C6. Concevoir et mettre en œuvre un mode de communication digitale de l'activité d'Art-thérapeute, en s'appuyant sur les différents médias sociaux afin de se faire connaître et promouvoir son activité.</p> <p>A4.5C6. Développer un réseau professionnel en participant à des groupes de travail en présentiel ou à distance, en faisant preuve d'assiduité, pour repérer et saisir les opportunités concrètes qui pourront en découler.</p>	<p>intégrant la prise en compte des personnes en situation de handicap.</p> <p>Il intègre à son projet une évaluation des conditions financières, administratives et juridiques, ainsi qu'un modèle d'organisation des tâches administratives, comptables et commerciales, en le documentant par des exemples d'annexes (exemples : tableau d'ordonnancement des tâches – argumentation commerciale – modèle de convention de prestation, etc.)</p> <p>Pour ces annexes, il est attendu à minima : une présentation détaillée de l'exercice professionnel actuel ou à venir, avec rédaction d'argumentaire, détail des résultats espérés, publics destinataires, dispositif proposé, évaluation de ses résultats, le plan de communication, une rédaction d'article à destination de supports presse mettant en avant l'expression de son art dans l'animation d'atelier d'Art-thérapie et les bénéfices que ces animations procurent.</p> <p>Conditions de réalisation :</p> <p>L'ensemble de ces éléments sont</p>	<p>A4Cr3. Le candidat propose une organisation complète et optimisée pour la gestion des tâches administratives et comptables de son activité. Le planning et les échéances à respecter sont maîtrisés. Les outils bureautiques sont utilisés de façon à rendre fluide la réalisation des tâches et la recherche d'informations.</p> <p>A4Cr4. Le candidat fait correctement les liens entre les différents supports d'informations et les bénéfices apportés pour chacun d'entre eux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les documents professionnels (Livres, publications, articles spécialisés, actes de congrès ...) - Les séminaires - Les conférences - Les tables rondes <p>A4Cr5. L'article rédigé par le candidat est éloquent dans son contenu et présente une qualité d'écriture.</p> <p>A4Cr6. Le plan de communication est complet en se reposant à la fois sur des supports écrits (presse), oraux (conférences...), relationnels (réseaux professionnels...) et digitaux (réseaux sociaux...).</p> <p>Les contenus destinés au plan de communication intègrent la prise en compte des personnes en situation de handicap dans l'accompagnement en Art Thérapie.</p>
--	---	---	--

<p>de l'activité d'Art-thérapeute</p> <p>A4.6. Veille autour de l'Art-thérapie</p>	<p>A4.5C7. Mener des entretiens en s'appuyant sur un argumentaire mettant en avant la qualité de sa prestation, la prise en compte des handicaps éventuels (moteurs ou sensoriels), afin d'obtenir des marchés et assurer la pérennité de son activité.</p> <p>A4.6C8. Assurer une veille, en assistant ou en participant à des travaux de recherche, des échanges, des séminaires et en se documentant avec tous types de supports papiers ou digitaux (livres, publications, articles spécialisés...) afin d'assurer une amélioration continue des pratiques tout en assurant sa présence auprès des confrères et des prescripteurs.</p>	<p>rédigés à l'écrit sous forme d'un dossier projet contenant à minima un business plan, un plan de communication, un argumentaire et un article. Le candidat est alors challengé sur son projet, lors d'une soutenance orale face au jury d'évaluation.</p>	<p>Le plan de communication est optimisé par rapport au budget réservé dans le Business plan.</p> <p>A4Cr7. L'argumentaire commercial rédigé met en avant les caractéristiques de l'offre, ses avantages, ses bénéfices, la prise en compte des personnes en situation de handicap, et s'appuie sur des exemples concrets et expériences vécues permettant de servir le besoin de références.</p> <p>A4Cr8. Le candidat répond avec dynamisme et impact aux questions du jury au niveau de sa démarche de veille et d'amélioration continue de ses pratiques, tout en prouvant sa capacité à rebondir sur les rencontres réalisées dans ce cadre, pour développer son réseau d'affaires.</p>
	<p>Epreuve finale transverse aux 4 activités :</p> <p>➔ Projet professionnel portant sur l'accompagnement d'une personne en difficulté détaillée, analysée, conceptualisée et aboutissant à une réflexion générale quant à la spécificité de l'art-thérapie et quant à un projet de son exercice futur.</p>		<p>Le jury d'évaluation appréciera l'épreuve finale à partir de :</p> <p>La qualité, la complétude et la pertinence de la conception de l'atelier.</p> <p>La pertinence de l'animation par rapport à la problématique exprimée et par rapport aux interactions vécues dans le groupe.</p> <p>La qualité, la faisabilité et la durabilité du projet professionnel.</p>

